

Le 15 mars 2018

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Objet : Demande d'accès à l'information C-6008

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 13 février 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

- «- Proportion des clients qui ont accès au réseau électrique à tension triphasée par Municipalité régionale de comté (MRC) au Québec (en %), pour les années 1991 et 2016.
- Proportion des clients qui ont accès au réseau électrique à tension triphasée par région administrative au Québec (en %), pour les années 1991 et 2016.»

Vous trouverez ci-joint un tableau indiquant la proportion des clients qui ont accès au réseau triphasé par centre d'exploitation de distribution (CED) pour les années 1996 et 2018. Nous vous informons que nous ne détenons plus les informations antérieures à 1996 depuis un changement de système. Par ailleurs, à la suite de votre conversation téléphonique avec monsieur Alain Courtois, conseiller — Accès à l'information, vous avez convenu que les données de l'année 2018 pouvaient remplacer les données de l'année 2016 compte tenu que ces dernières ne sont pas actuellement accessibles.

Nous vous soulignons que les territoires de distribution d'Hydro-Québec ne sont pas découpés en fonction des régions administratives du Québec, ni en fonction des Municipalités régionales de comté. Nous ne détenons donc pas les informations telles que demandées. La production de ces renseignements nécessiterait des travaux d'extraction, de compilation et de traitement de données. Nous invoquons donc à cet effet l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe. Vous trouverez aussi en annexe une carte des territoires de distribution.

Vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.